

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvia, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18/09/2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à TESSIER Christine
BREBION Daniel ayant donné pouvoir à GIRAUD Françoise
BROUARD Sophie ayant donné pouvoir à DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica ayant donné pouvoir à KUTER Séverine
HÉREL Régis ayant donné pouvoir à NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick ayant donné pouvoir à DURAND-GUILLOIS Magalie

Secrétaire de séance : Patrice CHOIMET

**LA HAYE
FOUASSIÈRE**

DÉLIBÉRATION n° 2026-09-08

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Règlement intérieur du conseil municipal

Vincent MAGRÉ expose :

Le règlement intérieur du conseil municipal est le document qui détermine les règles de fonctionnement interne du conseil municipal. Il fixe un cadre pour organiser le travail au sein de l'assemblée délibérante et en fixer les modalités de fonctionnement et d'échanges.

Les communes de plus de 1 000 habitants ont l'obligation de l'approuver dans les 6 mois de l'installation du conseil municipal.

Le règlement proposé reprend la grande majorité des dispositions du règlement actuel, adopté en 2020. Les modifications apportées sont les suivantes :

- Modifications réglementaires lorsque le Code Général des Collectivités Territoriales a changé
- Allègement de certains articles, voire suppression, lorsque cela ne faisait que recopier le CGCT (ex : CAO, référendum local, consultation des électeurs...)
- Modification de l'ordre des articles :
 - Intégration du comité d'éthique dans le chapitre II sur les commissions
 - Intégration d'un article sur les Groupes Projets
- Simplification de la modulation des indemnités

VU l'avis de la commission Ressources, Affaires générales et proximité du 9/09/2026

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 21

Contre : 6

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 24/09/2026

Le maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Patrice CHOIMET

Transmission à la préfecture de L.A. le **25 SEP. 2026**
Publication le

25 SEP. 2026